

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-07

## MARCHÉ D'ASSISTANCE AU DÉPLOIEMENT DES MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR LES COLLEGES DE TARN-ET-GARONNE

### DEVOLUTION DU MARCHE

---

Le marché a pour objet de confier au titulaire la prestation d'assistance au déploiement de matériels informatiques pour les collèges de Tarn et Garonne.

La prestation porte sur des opérations de déploiement, enlèvement et maintenance de 2<sup>e</sup> niveau.

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande conclu en appel d'offres ouvert européen en application des articles 33 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, montant minimum : 83 500 €H.T. – maximum : 334 000 €H.T.

La publicité a été lancée au BOAMP et au JOUE le 4 juillet 2008 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 25 août 2008 à 16 heures 30.

Quatre candidatures ont été admises lors de l'ouverture des plis en commission d'appel d'offres du 8 Septembre 2008, les plis ont été ouverts et après avoir vérifié la recevabilité des candidatures la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres.

Les offres ont été jugées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 10 du règlement de la consultation, à savoir :

Valeur technique (jugée sur la base du mémoire technique)	<b>60%</b>
Prix	<b>40%</b>

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en séance du 22 septembre 2008 a décidé d'attribuer le marché à la société SPIE Communication à Toulouse.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché de services à intervenir avec la société SPIE Communication à Toulouse ;
- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 septembre 2008**

CP 08/09-07

**MARCHÉ D'ASSISTANCE AU DÉPLOIEMENT  
DES MATÉRIELS INFORMATIQUES  
POUR LES COLLEGES DE TARN-ET-GARONNE**

**DEVOLUTION DU MARCHE**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 septembre  
2008,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché d'assistance au  
déploiement des matériels informatiques pour les collèges de Tarn-et-  
Garonne à intervenir avec la société SPIE Communication à Toulouse (31) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, toutes les  
pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,